

**Décision n°2023-947-UM portant approbation de la tarification des activités commerciales recherche de la plateforme technologique pour la recherche Laboratoire de Mesures Physiques (LMP)**

**Le Président de l'Université de Montpellier**

*Vu le livre VII du Code de l'Education ;*

*Vu le décret 2020-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts ;*

*Vu la délibération n° n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier ;*

*Vu l'arrêté ministériel en date du 21 février 2022, portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier, à compter du 1er mars 2022 au 28 février 2026 ;*

*Vu la délibération n°2016-04-18-05 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 18 avril 2016 portant approbation de la méthodologie d'aide à la tarification des activités commerciales assurées par les structures de recherche ;*

*Vu la délibération n°2021-12-15-03 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 portant proposition de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ;*

*Vu la délibération n°2023-03-28-10 de la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Montpellier en date du 28 mars 2023 portant approbation des tarifs de la plateforme technologique pour la recherche Laboratoire de Mesures Physiques ;*

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Les tarifs de la plateforme technologique pour la recherche Laboratoire de Mesures Physiques sont les suivants :

**Analyse élémentaire :**

<b>Tarifs unitaires hors taxes (HT)</b>	<b>Structures de l'UM (A)</b>	<b>Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)</b>	<b>Structures externes à l'UM (C)</b>
<i>Analyse CHNS ou Analyse O</i>	10 €	30 €	100 €

### Résonance magnétique nucléaire RMN :

Tarifs horaires hors taxes (HT)	Structures de l'UM (A)	Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)	Structures externes à l'UM (C)
<u>Analyse RMN 400</u>	3 €	10 €	25 €
<u>Analyse RMN Cryosonde ; tarif de base</u>			
Déclinaisons forfaitaires de l'analyse : (non divisibles)	9 €	40 €	80 €
- Forfait Régio 13C : 0.5 unités du tarif de base			
- Forfait Régio 15N : 1 unité du tarif de base			
- Forfait Stéréo : 2 unités du tarif de base			
- Forfait Totale : 3 unités du tarif de base			
- Forfait DOSY : 2 unités du tarif de base			
<u>Analyse RMN Cryosonde avec accompagnement scientifique (+20%)</u>	11 €	48 €	96 €

### Spectrométrie de masse MS :

Tarifs unitaires hors taxes (HT)	Structures de l'UM (A)	Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)	Structures externes à l'UM (C)
<u>Analyse MS basse résolution</u>	6 €	12 €	50 €
<u>Analyse MS haute résolution</u>	10 €	20 €	100 €
<u>Analyse couplage chromatographique MS basse résolution</u>	8 €	16 €	100 €
<u>Analyse couplage chromatographique MS haute résolution</u>	16 €	40 €	200 €
<u>*Analyse couplage MS haute résolution avec accompagnement scientifique (+50%)</u>	24 €	60 €	300 €
<u>MS quantitative</u>	14 €	36 €	100 €

### Mise à disposition d'équipements :

Tarifs horaires hors taxes (HT)	Structures de l'UM (A)	Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)	Structures externes à l'UM (C)
<u>Mise à disposition des équipements service RMN</u>	8 €	50 €	200 €
<u>Mise à disposition des équipements service MS</u>	17 €	50 €	200 €